



Qualité de l'eau de la baignade :

Classement sur quatre ans
(Directive 2006/7/CE) :**Bon**

Année	2022	2023	2024	2025
Classement de la baignade				

Caractéristiques de la baignade :**Nom :** Plage communale de la Clape**Commune :** Lalevade d'Ardèche**Département :** Ardèche 07**Responsable de la baignade :** Commune de Lalevade d'Ardèche**Période d'ouverture :** 1 juillet au 31 août**Surveillance :** Surveillance du mardi au dimanche de 13h15 à 18h15**Fréquentation :** jusqu'à 100 pers/jr

En dehors des horaires de surveillance, la baignade est sous l'entière responsabilité et aux risques et périls des usagers

Épisodes de pollution au cours de la saison 2025 :

- Aucun jour de fermeture

Schéma de la zone de baignade :



Aménagements pour la baignade :

- *** Ligne de bouées
- Poste de surveillance
- Toilettes
- Poubelles
- Parking
- Chemin d'accès secours

Linéaire aquatique :

- Ruisseau

Couverture du sol :

- Zones imperméables (routes, terre battue)
- Zone sous influence des niveaux de l'Ardèche (sable, rochers)
- Ripisylve, boisements rivulaires
- Bâtiments
- Plage
- Campings
- Parc « les Clapes »
- Zone en herbe

Localisation de la zone de baignade :



Inventaire des sources de pollution et synthèse des actions :

Principales sources de pollution	Hierarchie Impact
Fortes précipitations	1 - Important
Assainissement autonome (Assainissement non collectif et habitation au collectif)	1 - Important
Poste de refoulement, déversoir d'orage	1 - Important
Réseau d'assainissement	1 - Important

Synthèse des actions :**Mesures de gestion :**

- Autosurveillance
- Gestion de crise en cas de pollution

Travaux :

- Raccordement quartier Pra et Issoux
- Raccordement des habitations non reliées au collectif dans Lalevade
- Mise en conformité des assainissements non collectifs
- Travaux sur le réseau d'assainissement de Lalevade

Plus d'info :

<https://qualite.ardèche-eau.fr/>


Pour le responsable de la baignade

Réalisé par l'EPTB Ardèche

4, Allée du Château - 07 200, Vogüé Tél : 04 75 37 82 20